RENAULT Sud Guyancourt/Aubevoye

Tract CTA

SUD RENAULT
GUYANCOURT - AUBEVOYE - VELIZY
1 av du Golf - TCR LOG 0 23 - 78084 Guyancourt cedex
TCR : ☎ 01.76.83.22.93 06.82.04.73.08
CTA : ☎ 01.76.87.63.09 06.04.18.63.89
sud.guyancourt@renault.com www.sudrenault.org
sud.aubevoye@renault.com cta.sud@orange.fr

Solidaires Sud Industrie

14 janvier 2019

Une prime exceptionnelle à Renault : merci les Gilets jaunes !

Face à la colère des Gilets jaunes, le gouvernement a incité les entreprises à verser à leurs salariés une prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisation sociale. « *Je demanderai à tous les employeurs qui le peuvent de verser une prime de fin d'année à leurs employés. Et cette prime n'aura à acquitter ni impôt, ni charge* », a déclaré Macron lundi 10 décembre 2018.

Plusieurs grandes entreprises ont alors annoncé qu'elles verseraient cette prime. Vendredi 14 décembre, la direction de Renault publiait à son tour sur son site intranet, le communiqué suivant :

« *Pour faire suite aux mesures annoncées par le Président de la République française le 10 décembre, le Groupe Renault est favorable à l'attribution d'une prime exceptionnelle de fin d'année, nette d'impôts et de charges, de nature à soutenir le pouvoir d'achat.*
Les modalités d'application de cette prime seront précisées dès que la loi en aura défini le cadre. »

Depuis, le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres mercredi 19 décembre 2018 puis voté en des termes identiques par l'Assemblée Nationale et le Sénat les 20 et 21 décembre 2018 :

➔ « *Pour les salariés ayant perçu en 2018 une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du salaire minimum de croissance* [SMIC] *calculée pour un an sur la base de la durée légale du travail, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat bénéficie de l'exonération prévue* […]*, dans la limite de 1 000 € par bénéficiaire* »

➔ **L'exonération de cotisations sociales salariales et patronales et d'impôt sur le revenu est totale.** En échange, elle n'ouvrira droit à aucun avantage supplémentaire pour le salarié ni points de retraite complémentaire. Elle ne permettra pas non plus de valider un trimestre de retraite si le salaire du trimestre de son versement n'est pas assez élevé.

➔ La prime peut être versée par accord d'entreprise avant le 31 mars 2019 ou par décision unilatérale de l'employeur formalisée avant le 31 janvier 2019.

➔ L'exonération concerne donc les salariés rémunérés **jusqu'à 53 945 euros** brut en 2018. Si les salariés travaillent à temps partiel, ce montant doit être proratisé.

➔ Ce plafond **exclut** la majorité des Cadres de l'entreprise et une minorité des ETAM. Mais rien n'empêche Renault de verser une prime aux salariés ayant gagné plus de 53 945 euros brut en 2018. Dans ce cas, la prime est soumise à cotisation et à impôt.

Halte à la récupération

SUD Renault a écrit à la direction pour demander le versement de cette prime pour tous les salariés, ainsi qu'une hausse générale de salaire de 300 euros par mois et l'instauration d'un 13ème mois.

Mais c'est bien la détermination des Gilets jaunes qui a permis d'obtenir cette prime. Les courriers qui ont été envoyés ensuite par quelques syndicats de Renault, dont la plupart ont dénigré les Gilets jaunes et appelé à ne pas participer à leurs actions et manifestations, n'y sont pour rien.

SUD a été une des rares organisations syndicales de Renault à appeler à rejoindre les Gilets jaunes et à participer à leurs manifestations.

SUD Renault remercie les nombreux salariés Renault, sous-traitants et intérimaires qui participent au mouvement des Gilets jaunes, et qui montrent que la lutte paye ! N'est-ce pas les syndicats dit réformateur.

INFO derniere minute : voici le montant versé par Renault sur la paie de janvier :

Rémunération annuelle brute sécurité sociale inférieure à 36 000€ (≈ 2 Smic) : prime de 500€ net d'impôts et charges

Rémunération annuelle brute sécurité sociale supérieure à 36 000€ et inférieure à 54 000€ (entre 2 et 3 Smic) : prime de 300€ net d'impôts et charges.

Nous sommes loin des 1000 euros et voir plus de certaines grande entreprises du CAC 40

La question des salaires reste donc posée, avec l'ouverture dans les prochaines semaines des négociations salariales. Sommes-nous prêts à nous mobiliser ?

UNION SYNDICALE SUD DU GROUPE RENAULT

SUD RENAULT

1 av du golf - TCR LOG 0 23 - 78084 Guyancourt cedex

sud.guyancourt@renault.com www.sudrenault.org
sud.aubevoye@renault.com sud.tcr@orange.fr

Communiqué du 9 janvier 2019

Les salariés ont droit à la transparence sur l'affaire Ghosn : l'union syndicale SUD du groupe Renault va saisir la justice

Depuis presque deux mois, l'ex PDG de Nissan/Mitsubishi mais toujours PDG du groupe Renault est incarcéré dans une prison au Japon.
De graves accusations sont émises par les dirigeants de Nissan et reprises par la justice japonaise.

Suite à ces accusations, le Conseil d'Administration de Nissan composé de 2 administrateurs Renault, a voté unanimement l'éviction de C. Ghosn. Quatre jours plus tard, Mitsubishi le révoquait à son tour.

Depuis deux mois, des informations relayées par tous les médias dévoilent la façon dont C. Ghosn aurait profité de sa position dans l'alliance Renault/Nissan/Mitsubishi pour s'enrichir et masquer ses revenus au fisc japonais.
Plus inquiétant, la presse rapporte des relations entre les accusations portées contre C. Ghosn et des mouvements financiers au sein de la holding RNBV aux Pays-Bas.

Depuis deux mois, une chape de plomb s'est abattue sur la communication de Renault et son Conseil d'Administration s'enlise. Pourtant :

- Il a reçu le récit de ses 2 administrateurs ayant participé au vote de destitution chez Nissan, lesquels ont décrit *« des éléments probants et sans aucune ambiguïté »,*
- A leur demande, les administrateurs Renault ont depuis pu prendre connaissance des éléments de preuves apportés par les avocats de Nissan,
- L'état, actionnaire de Renault, a désormais parfaitement connaissance de la situation par l'intermédiaire de son administrateur référent P. Lagayette,
- Bien que l'enquête interne ait conclu *« de manière préliminaire »* à la conformité de la situation côté Renault, la direction admet postérieurement dans la presse que *« des membres dirigeants de RNBV peuvent toucher des rémunérations pour des missions spécifiques qu'ils mènent au sein de l'alliance »*, sans qu'il en soit fait état dans les comptes de Renault.

Pour l'Union Syndicale SUD du Groupe Renault (USSGR), ce manque de transparence est insupportable.

Entre écœurement et inquiétude, les salariés du groupe se demandent chaque jour jusqu'où cette situation va les conduire. Tous se rappellent encore de l'image catastrophique laissée par l'affaire des faux espions, dans laquelle justement C. Ghosn ne s'était pas embarrassé de la présomption d'innocence pour licencier brutalement 3 cadres.

C'est pourquoi l'USSGR a demandé à son avocat Maitre Maisonneuve, avocat au barreau de Paris, d'examiner la possibilité de saisir le Procureur de La République, afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Les salariés Renault qui subissent depuis plusieurs années une politique de blocage des salaires et des conditions de travail dégradées, en lien avec les méthodes de management de C. Ghosn et de son équipe, veulent savoir si leur PDG et d'autres membres de la direction ne se sont pas enrichis indument sur leur dos.

Contacts : 06 82 55 83 16 / 06 82 04 73 08